



## Achat d'une maison de famille

Par **linette29**, le **10/08/2013** à **09:25**

je souhaiterais acheter la maison de mes grands parents décédés n'ayant pas de gros moyens j'ai demandé avec l'accord de mon père(un des 3 héritiers) de baisser le prix mais mes tantes refusent est ce que mon père peut faire baisser le prix et comment?sachant que ma banque ne me pre^tera pas plus

Par **janus2fr**, le **10/08/2013** à **09:31**

Bonjour,

Une vente ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les propriétaires. Et l'accord porte, bien sur, également sur le prix.

Votre père ne pourra donc pas obliger vos tantes à vendre à un prix moindre, sauf à passer par la justice pour demander une sortie judiciaire d'indivision. Mais avec cette procédure, rien ne dit que c'est vous qui pourrez acheter la maison.